

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2012

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Excusés : 09

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le SEIZE MAI A VINGT ET UNE HEURE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 10 mai 2012 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. POMMOT - Mmes VERGNAUD - OLIVEIRA - MM. BORD - TASD'HOMME - MAIRES ADJOINTS

MM. BEAULIEU - GANDRILLE - TABUY - BRIAUD - Mme VIET - M. CITTI - Mmes MERVILLE - KERBADJ - MM. BECQUART - GUILLOT - LA SPINA - Mme LOPES - MM. CABUCHE - OUMARI - ROUSSEAU - Mmes TRUY - POTIN-PIOT - M. RIGOT - Mme HEUCLIN - M. CALVET - Mmes SANTOS - HAUER - JOMEAU-BERNARD - M. RENAUD - CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES : MM. PODEVYN - BLOCIER - Mmes VIRIN - GAUTHIER - LESAGE - DUPRE - MM. CHAUMIER - SAVELLI - BUSCAIL -

<u>POUVOIRS :</u>	M. PODEVYN	à	Mme DELESSARD
	M. BLOCIER	à	Mme HEUCLIN
	Mme VIRIN	à	M. GANDRILLE
	Mme GAUTHIER	à	Mme MERVILLE
	Mme LESAGE	à	M. CABUCHE
	Mme DUPRE	à	M. POMMOT
	M. CHAUMIER	à	M. RENAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Sous la présidence de madame Monique Delessard, maire,

Une minute de silence est observée à la mémoire de monsieur Yves Perveyrie, décédé le 23 avril dernier, conseiller municipal de 1971 à 1995 et qui a porté notamment le projet du Conservatoire municipal de musique.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères – exercice 2011

. **PREND** acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets – exercice 2011.

2. Rapport 2011 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes Handicapées

. **PREND** acte du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH).

. **DIT** que ce rapport sera transmis au préfet, au président du Conseil général, au Comité départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, des installations et lieux de travail concernés.

3. Décisions modificatives –exercice 2012

Par 33 VOIX POUR (dont 6 pouvoirs)

**Et 4 ABSTENTIONS (Mme Hauer – M. Chaumier pouvoir à M. Renaud –
Mme Jomeau-Bernard – M. Renaud)**

. **DECIDE** les virements de crédits suivants :

• **VILLE – Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction 01 - Nature 022 Opérations non ventilables – Dépenses imprévues	-	83 020,00 €
Fonction 01 - Nature 023 Opérations non ventilables – Virement à la section d'investissement	-	32 500,00 €
Fonction 01 - Nature 673 Opérations non ventilables – Titres annulés	+	83 020,00 €

Fonction 020 - Nature 6068 Administration générale de la Collectivité – Autres matières et fournitures	-	4 000,00 €
Fonction 023 - Nature 6236 Information, communication, publicité – Catalogues et imprimés	+	19 650,00 €
Fonction 213 - Nature 61522 Classes regroupées – Bâtiments	+	37 500,00 €
Fonction 33 - Nature 6188 Action culturelle – Autres frais divers	-	22 000,00 €
Fonction 33 - Nature 6574 Action culturelle – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+	22 000,00 €
Fonction 414 – Nature 60628 Autres équipements sportifs ou de loisirs – Autres immobilisations corporelles	-	1 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	+	19 650,00 €

Recettes :

Fonction 023 - Nature 758 Information, communication, publicité – Produits divers de gestion courante	+	19 650,00 €
Total des recettes de fonctionnement	+	19 650,00 €

•VILLE – Section d'investissement

Dépenses :

Fonction 020 – Nature 2188 Administration générale de la collectivité – Autres immobilisations corporelles	-	33 500,00 €
Fonction 414 – Nature 2188 Autres équipements sportifs ou de loisirs – Autres immobilisations corporelles	+	1 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	-	32 500,00 €

Recettes :

Fonction 01 – Nature 021 Opérations non ventilables – Virement de la section de fonctionnement	-	32 500,00 €
Total des recettes d'investissement	-	32 500,00 €

4. Demande de réserve parlementaire auprès de Mme Bricq – sénatrice de Seine-et-Marne – pour la réalisation d’un restaurant au groupe scolaire Pajot

A l’UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès de Mme Bricq, sénatrice de la Seine-et-Marne, la réserve parlementaire afférente au projet de réalisation d’un restaurant au groupe scolaire Pajot et à signer les documents s’y rapportant.

5. Protocole local de partenariat avec la Maison des solidarités de Roissy-en-Brie à signer avec le Centre communal d’action sociale et le département

A l’UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer le protocole local de partenariat avec la Maison des solidarités de Roissy à passer avec le CCAS et le Conseil général.

6. Attribution d’une subvention à la compagnie La Rousse et signature de la convention de résidence

A l’UNANIMITE,

. **DECIDE** de verser à la Compagnie La Rousse une subvention de 22 000 € et **AUTORISE** le maire à signer la convention de résidence à passer avec le Conseil général et cette compagnie.

7. Participation des familles au stage formation générale BAFA

A l’UNANIMITE,

. **FIXE** la participation des familles au stage de formation générale BAFA qui s’est déroulé pendant les vacances de printemps 2012 comme suit :

- 250 € pour un stagiaire qui participera à l’encadrement de l’action « Loisirs O Parc », durant la semaine du 23 au 27 juillet 2012, à raison de 3 journées ;
- 400 € pour un stagiaire qui ne participera pas à l’encadrement de cette action.

8. Convention à passer avec la Caisse d'allocations familiales pour le dispositif VACAF Aide aux vacances enfants

A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec la Caisse d'allocations familiales pour le dispositif VACAF Aide aux Vacances enfants qui a, notamment, pour but d'assurer l'inscription des enfants aux séjours, et le financement direct auprès de la collectivité de la participation de la Caisse d'allocations familiales.

9. Personnel communal

A – Modification du tableau des effectifs annexé au budget 2012

. **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs annexé au budget primitif 2012 et donc la création des postes suivants :

Tableau des effectifs des agents titulaires :

Filière administrative

- 1 poste d'attaché

Filière technique

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Filière médico-sociale

- 1 poste d'agent social de 2^{ème} classe

Tableau des effectifs des agents non titulaires

Filière technique

- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet avec une rémunération basée sur la grille suivante :

1^{er} échelon : indice brut 541/indice majoré 460

9^{ème} échelon : indice brut 966/indice majoré 783

- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Filière culturelle

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Filière animation

- 7 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Filière médico-sociale

- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants

. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

. **AUTORISE** le maire à prendre par arrêté les dispositions à intervenir.

B – Règlement d'application du régime indemnitaire mis en place au 1^{er} janvier 2012

. **APPROUVE** la mise en œuvre du règlement d'application du régime indemnitaire applicable au 1^{er} janvier 2012,

10. Fonds E.CO.LE 2012 – Demande de subvention auprès du Conseil général

A L'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du Conseil général la subvention pouvant être accordée au titre du fonds E.CO.LE. pour la construction des réfectoires du groupe scolaire Pajot et à signer les documents s'y rapportant.

11. Incorporation au domaine communal de la voirie de la résidence des Tilleuls et d'une bande de terrain - Avis définitif

A L'UNANIMITE,

. **DONNE** un avis favorable au classement dans le domaine communal :

- de la voirie de la résidence Les Tilleuls – parcelles AD 760 (voie, trottoirs, assainissement, éclairage public, parkings) ;

- de la bande de terrain cadastrée AD 761 nécessaire à l'aménagement de la rue des Tilleuls ;

. **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par maître Dubreuil Aubert, notaire de la ville, ainsi que les pièces s'y rapportant.

. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

12. Autorisation de dépassement du coefficient d'occupation des sols pour performance énergétique des bâtiments

A L'UNANIMITE,

. **DECIDE** de fixer à 20% le dépassement du coefficient d'occupation des sols pour performance énergétique des bâtiments sur les secteurs UBa, UBb, UCa, UCb, UCd, UDa , UDb et UDC du plan local d'urbanisme, dans le respect des autres règles d'occupation des sols dont celles relatives au gabarit.

13. Avis sur le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la frange ouest du plateau de la Brie

A L'UNANIMITE,

. **DONNE** un avis favorable au projet de SCOT de la Frange Ouest du Plateau de la Brie.

Question diverse :

A - Motion sur l'attribution des permis de forage pour la recherche d'hydrocarbures de schiste

A L'UNANIMITE,

. **ADOpte** le texte de la motion suivante :

« Deux demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures concernant le territoire de Pontault-Combault sont actuellement en cours d'instruction par le Ministère de l'Ecologie. Ces permis, l'un dit « Permis d'Ozoir-la-Ferrière » et l'autre dit « Permis de Chevry », sollicités par les sociétés Concorde Energy Inc. et Poros SAS, recouvrent la totalité du territoire Pontellois-Combalusiens.

Ces nouvelles demandes de permis ont pour objet l'exploration du sol pour étudier l'intérêt d'une exploitation industrielle des hydrocarbures piégés dans la roche. Mais au-delà de l'étude, les permis prévoient qu'en cas d'indice d'hydrocarbures « significatif », un « essai de production de longue durée » pourra être réalisé. Or les résultats des recherches effectuées ces dernières années nous permettent de penser que les quantités d'hydrocarbures exploitables sans fracturation hydraulique de la roche mère sont déjà connues et limitées.

L'objectif de ces nouvelles demandes de permis serait donc d'estimer le potentiel que représenterait l'exploitation des hydrocarbures de schiste sur notre territoire, qui ne peuvent être exploités, en l'état actuel des connaissances scientifiques, que par la méthode de la fracturation hydraulique.

Cette méthode, qui consiste à propulser à très haute pression des millions de litres d'eau mélangés avec du sable et plusieurs centaines de produits chimiques différents afin de fracturer la roche et ainsi récupérer les hydrocarbures libérés, comporte des risques environnementaux très élevés. En effet, les produits injectés, dont certains sont toxiques ou cancérigènes, ne peuvent être récupérés, et risquent donc fortement de contaminer le sous-sol ainsi que les nappes phréatiques de notre territoire, déjà fortement dégradées en Seine-et-Marne, engendrant un danger non négligeable pour l'environnement et la santé des habitants.

Le précédent Ministère de l'Ecologie a privilégié l'opacité dans l'étude de ces permis, en ne mettant en place aucune information officielle des collectivités ou de la population, et en n'organisant aucun débat ni au Parlement, ni avec les élus des territoires impactés, ni avec la population qui en subira les conséquences.

Pour ces raisons, nous demandons au nouveau Ministère de l'Environnement de suspendre, en l'état actuel des connaissances, l'attribution de tous les permis de recherche d'hydrocarbures, et plus particulièrement ceux concernant le territoire de Pontault-Combault. La décision publique d'instruire les permis d'exploration devra être conditionnée à une réelle concertation des collectivités impactées et de leur population afin de respecter les dispositions de l'article 1^{er} de la loi Grenelle II.

De plus, nous demandons l'ouverture d'un véritable débat national public sur la question des hydrocarbures, et plus largement sur notre dépendance énergétique, mené par la Commission Nationale du Débat Public. A l'issue de ce débat national devra être envisagé une réforme profonde du Code Minier. »

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

**Le maire
1^{ère} vice-présidente du Conseil général
Monique Delessard**